



Appel à soutien urgent

Chers amis, chers camarades,

Il y a quelques jours, **nous vous alertions sur la situation des camarades du CGT-E Dalkia** face à la politique répressive de la direction de l'entreprise et de l'acharnement judiciaire dont elle fait preuve à leur encontre, avec la complicité ostentatoire des dirigeants de la Fédération de la Construction CGT.

Ainsi, en plus des plaintes en Pénal déposées par des responsables de cette même fédération et par certains délégués du personnel à la solde de l'employeur dont l'objet est de criminaliser ses militants les plus impliqués et les plus combattifs, le CGT-E a dû comparaître pas moins de quarante fois en un peu plus de quatre ans devant les Tribunaux de grande instance (TGI) et les Tribunaux d'instance (TI).

En effet, dans leur stratégie de contestation obstinée de la représentativité régionale et nationale du CGT-E, Dalkia (la filiale énergie du groupe monopoliste Veolia environnement) et la CGT Construction (renforcées par le soutien d'un syndicat maison régional) n'ont pas hésité à réclamer et obtenu du juge d'instance de Lille, plusieurs condamnations solidaires du syndicat et de ses principaux animateurs. C'est à dire qu'à défaut du paiement par le syndicat des amendes décidées par le juge, l'entreprise et la fédération CGT sont autorisés à se retourner contre les délégués nationaux qui doivent payer personnellement les sommes exorbitantes fixées par le juge, sans se soucier de leurs revenus réels et de leurs situations personnelles et familiales... auxquels se rajoutent les frais d'huissier.



Ces condamnations (englobant l'article 700, les dommages et intérêts et l'amende civile) dont le montant global dépasse les 30 000 euros, sont prononcées alors que le CGT-E est en défense. Par ses décisions contestables, le juge a très largement outrepassé son pouvoir en prononçant, dans certains cas, des condamnations dépassant la compétence de son institution.

Aujourd'hui, Dalkia a décidé de passer à l'acte en procédant par voie d'huissier à la saisie du compte bancaire personnel de notre camarade Ali Bendris, Délégué syndical central du CGT-E qui, comme précisé dans l'annexe de l'avis d'huissier (voir ci-dessus, sur l'image), ne disposera que d'une somme à caractère alimentaire de 460 € équivalente au RSA en vigueur depuis le 1er janvier 2010. la saisie sera effective à compter du 14 octobre prochain.

L'épée de Damoclès ainsi aiguisée est également suspendue sur la tête de Bruno Sinagoga et d'Olivier Cadario, respectivement secrétaire général du syndicat et représentant syndical au CCE. Cette abjection caractérisant le déni de la démocratie et la violation de la liberté syndicale vise à faire plier les genoux de nos camarades et à empêcher l'ancrage dans l'entreprise et le développement du syndicalisme de lutte, honnête et indépendant de l'employeur.

Pour contrer ces dérives inquiétantes qui peuvent mettre en péril l'équilibre social des principaux animateurs du CGT-E et menacer leur intégrité morale et physique, nous appelons tous les militants syndicaux et politiques, les associations, les hommes et les femmes de progrès attachés aux droits et aux libertés démocratiques de leur exprimer leurs soutiens politique et financier.

Nous les exhortons d'intervenir auprès des directions du groupe Veolia Environnement et de Dalkia pour exiger l'arrêt de cette procédure inique, incompatible avec la démocratie et la liberté d'expression et d'opinion, faute de quoi, les camarades envisagent d'entamer une grève de la faim pour dénoncer ces dérives antidémocratiques et les atteintes à la liberté syndicale.

Veillez adresser vos messages de protestation et de soutien à : M. Antoine Frérot

, PDG du groupe Veolia environnement mail : antoine.ferot@veolia.com fax: 01 71 75 10 45 - **M. Olivier Barbaroux**, PDG du groupe Dalkia -mail: obarbaroux@dalkia.com fax: 01 71 00 71 70 - **M. Franck Lacroix**, Directeur général de Dalkia France mail : flacroix@dalkia.com fax: 03 20 63 42 00

Vous pouvez adresser votre aide financière à **Mme HARSANT Michelle - 26 Avenue de Bretagne 35135 Chantepie**
(chèque à l'ordre de « Solidarité CGT-E »)